

BILAN DSIL MOSELLE 2020 (au 31/12/2020)

La Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL), créée en 2016 et pérennisée par la loi de finances pour 2018, vise à soutenir l'investissement des collectivités territoriales. Cette dotation, déconcentrée au niveau régional, s'établit sous la forme d'une enveloppe comprenant, d'une part, les projets d'investissement s'intégrant au sein d'une des grandes priorités d'investissement, et d'autre part, les projets inscrits dans un contrat signé avec l'Etat (contrat de ruralité, convention Action Cœur de Ville).

DSIL « classique » - Grandes Priorités thématiques – Contrats de Ruralité – Action Cœur de Ville

1 - Engagements

Sur la base d'une enveloppe régionale de 37 868 716 €, la Moselle s'est initialement vu attribuer une enveloppe prévisionnelle de 5 671 982 €.

À l'instar de 2018 et 2019, ont été privilégiés pour 2020, les dossiers des collectivités non éligibles à la DETR, concernant des opérations structurantes et d'un montant de travaux nécessitant une participation soutenue de l'État, plus particulièrement sur les thématiques du Grand Plan d'Investissement (GPI), à savoir la rénovation thermique et la mobilité.

À l'issue du Comité d'Engagement régional du 19 juin 2020 et par arrêté du 12 novembre 2020 pour le reliquat, le total des subventions accordées aux communes et EPCI mosellans a été validé à hauteur de 7 183 453 €, selon la répartition suivante :

- Grandes Priorités : 3 201 734 € pour 22 dossiers (14 communes et 8 EPCI)
- Contrats de Ruralité : 2 470 248 € pour 14 dossiers (7 communes et 7 EPCI)
- Action Cœur de Ville : 1 511 471 € pour 5 dossiers (3 communes et 2 EPCI)

À cette répartition s'est ajoutée la somme de 856 283 € pour le financement de deux opérations concernant 2 EPCIs dans le cadre de Contrats locaux (projets de territoire Warndt Naborien).

Ce sont donc 8 039 736 € qui ont été engagés au profit de 43 projets présentés par 24 communes et 19 EPCI à fiscalité propre pour un montant global de dépenses HT de 32 862 818 €.

Répartition par thématiques prioritaires :

Thématiques	Nombre d'opérations
GPT - Rénovation thermique / transition énergétique / développement des énergies renouvelables	4
GPT - Mise aux normes et sécurisation des équipements publics	5
GPT - Développement des infrastructures en faveur de la mobilité	6
GPT - Développement des infrastructures en faveur de la construction de logements	1
GPT - Développement du numérique et de la téléphonie mobile	
GPT - Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires	5
GPT - Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants	1
CR – Accès aux services et aux soins	4
CR – Développement de l'attractivité des territoires	5
CR – Stimulation de l'activité des bourgs-centres	5
CR – Développement du numérique et de la téléphonie mobile	
CR – Mobilités, transition écologique et cohésion sociale	
ACV – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	
ACV – Favoriser un développement économique et commercial équilibré	
ACV – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	2
ACV – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	1
ACV – Fournir l'accès aux équipements et services publics	2

La répartition définitive pour 2020 des crédits engagés par arrondissement s'établit comme suit :

Arrondissements	DSIL GP	Contrats de Ruralité	Action Cœur de Ville	Action Cœur de Ville	TOTAL
Forbach – Boulay Moselle	345 486 €	548 675 €	449 642 €	856 283 €	2 200 086 €
Metz	1 640 548 €	232 834 €	0 €	0 €	1 873 382 €
Sarrebourg - Château-Salins	175 783 €	476 324 €	0 €	0 €	652 107 €
Sarreguemines	119 771 €	729 600 €	131 839 €	0 €	981 210 €
Thionville	920 146 €	482 815 €	929 990 €	0 €	2 332 951 €
<i>Sous-Totaux</i>	3 201 734 €	2 470 248 €	1 511 471 €	856 283 €	8 039 736 €

Progression en valeur annuelle des attributions DSIL

2016	FSIL + CR	12 763 728 €
2017	FSIL + CR	8 813 888 €
2018	DSIL + CR + ACV + PEM	13 754 351 € dont PEM pour 6 225 500 €
2019	DSIL + CR + ACV + PEM	8 121 891 €
2020	DSIL GP + CR + ACV + Contrats Locaux	8 039 736 €

2 - Paiements FSIL/DSIL en 2020

La somme des crédits de paiement mandatés aux collectivités en 2020, depuis le début de l'année jusqu'au 30 novembre 2020, au titre des opérations 2016 à 2020, représente **8 576 459 €**, selon la répartition par année suivante (en fonction de l'année d'engagement de la subvention):

Répartition par année d'engagement de la subvention :

2016	2 288 364 €
2017	2 712 057 €
2018	2 760 746 €
2019	815 291 €

Pour mémoire : Répartition des paiements intervenus chaque année depuis 2016, tous millésimes confondus :

Année de versement des crédits de paiement	Grandes Priorités	Contrats de Ruralité	Action Cœur de Ville	Pacte État Métropoles	Totaux
2016	493 539 €	207 294 €	0 €	0 €	700 833 €
2017	1 541 831 €	1 563 181 €	0 €	0 €	3 105 012 €
2018	4 707 786 €	2 289 821 €	0 €	911 100 €	7 908 708 €
2019	4 948 843 €	3 122 290 €	0 €	720 311 €	9 095 601 €

DSIL 2020 Relance

Pour faire face aux conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire connue depuis le début de cette année 2020, l'État a souhaité accélérer la reprise de l'investissement public local.

Le Gouvernement a ainsi décidé de doter la DSIL d'un milliard d'euros de crédits supplémentaires au soutien des investissements des collectivités territoriales dans le cadre du troisième budget rectificatif pour 2020 présenté le 10 juin dernier.

Cette nouvelle dotation finance prioritairement des projets contribuant à la résilience sanitaire, à la transition écologique ou à la rénovation du patrimoine public bâti et non bâti.

Une première délégation d'AE à hauteur de 40% de l'enveloppe globale a été mise à disposition en 2020, soit 88 280 276 € pour la région Grand Est, dont 14 698 958 € pour la Moselle.

Courant juillet 2020, un second appel à projets a été lancé à destination des communes, des EPCI à fiscalité propre ainsi que des maîtres d'ouvrage habituellement non éligibles à la DSIL (dès lors qu'ils sont désignés par une convention), sur la base des trois thématiques prioritaires de la relance, à savoir la transition écologique, la résilience sanitaire et le patrimoine.

Deux comités d'engagement ont permis de valider l'octroi de subventions au profit de communes, d'EPCI à fiscalité propre, de syndicats de communes et d'une association à hauteur de **6 358 237 €** pour la Moselle.

Au total, 83 dossiers ont déjà pu être soutenus.

2 comités ont eu lieu le 15 octobre 2020 (47 dossiers financés à hauteur de 2 866 960 €) et le 19 novembre 2020 (36 dossiers financés à hauteur de 3 491 277 €).

Thématique	FORBACH - BOULAY	METZ	SARREBOURG – CHÂTEAU SALINS	SARREGUEMINES	THIONVILLE
Transition écologique	5	28	9	12	8
Résilience sanitaire	2	2	1	1	2
Patrimoine	1	5	/	6	1

Montants engagés par thématique et par arrondissement

Arrondissement	Transition écologique	Résilience sanitaire	Patrimoine
FORBACH - BOULAY	317 910 €	498 045 €	28 268 €
METZ	1 161 280 €	365 682 €	102 994 €
SARREBOURG – CHÂTEAU SALINS	330 738 €	474 380 €	0 €
SARREGUEMINES	455 056 €	170 618 €	397 558 €
THIONVILLE	1 380 928 €	649 778 €	25 002 €
ToTaux	3 645 912 €	2 158 503 €	553 822 €

DSIL Relance 2021

Par anticipation sur la relance 2021, deux dossiers ont été retenus et financés fin 2020 à hauteur de 1 222 698 €, sur la base d'un reliquat d'AE.

Déduction faite de cette « avance », l'enveloppe exceptionnelle pour la relance restant à répartir pour la Moselle s'élève à **7 118 023 €**.